

	CONDITIONS		DOCUMENTS JUSTIFICATIFS	REMARQUES
1	RESSORTISSANTS IVOIRENS PAR	• NAISSANCE • NATIONALITE • NATURALISATION • ADOPTION • MARIAGE • PARTENAIRE CIVIL	• CERTIFICAT DE NAISSANCE • CNI/PASSEPORT • CERTIFICAT DE MARIAGE • CERTIFICAT DE NATIONALITE • DOCUMENTS DES PARENTS • CARTE CONSULAIRE	UN DES JUSTIFICATIFS DOIT ETRE SOUMIS COMME PREVUE PRINCIPALE ET NON TOUS LES DOCUMENTS ENUMERES
	COHABITER AVEC UN IVOIRIEN/VIVRE ENSEMBLE EN COUPLE MARIE		PREUVE DE VIE COMMUNE POUR AU MOINS SIX (6) MOIS	PREUVE D'ADRESSE, ENFANTS ET AUTRES DOCUMENTS OFFICIELS
2	DROIT D'ADHESION UNIQUE	ADULTE: €10 DEPENDANTS(-18ANS): €1		LE SYSTEME IYS-FR PERMET LA VERIFICATION DU PAIEMENT DU DROIT D'ADHESION
3	STATUS PROBATION ET STATUS ACTIF	 Probatoire  Active	LE SYSTEME D'ENREGISTREMENT DE IYS-FR METTRA A JOUR LE STATUS DE MEMBRE ACTIF APRES LA PERIODE PROBATOIRE DE SIX (06) MOIS	IL Y AURA UNE MISE A JOUR AUTOMATIQUE DU SYSTEME
4	DOIT RESIDER EN FRANCE		• LETTRE DE MEDECIN OU D'HOPITAL • LETTRE PREFECTURE • LETTRE OFFICIELLE • LETTRE IMPOT • LETTRE MAIRIE • PREUVE D'ADRESSE • RELEVÉ DE COMPTE BANCAIRE • PERMIS DE CONDUIRE	IYS-FR SE RESERVE LE DROIT DE DECIDER SI LES DOCUMENTS SONT VALIDES OU NON UN DE CES DOCUMENTS DOIT SERVIR DE PREVUE D'ADRESSE

5	CERTIFICAT DE DECES			IYS-FR SE RESERVE LE DROIT DE MENER D'AUTRES ENQUETES EN CAS DE DECES EN DEHORS DE LA FRANCE
6	DECEDE EN DEHORS DE LA FRANCE		• PERMIS DE RESIDENCE OU • DETENTEUR DE DOCUMENTS DE LA PREFECTURE, CARTE DE RESIDENT, PASSEPORT	TOUT JUSTIFICATIF DE RESIDENCE SERA TRAITE SOUS RESERVE DES AUTORITES DE L'EMETTEUR
			• PASSEPORT FRANCAIS	DOIT AVOIR ETE EN FRANCE DANS LES DEUX (02) DERNIERES ANNEES EXCEPTE POUR TOUT MEMBRE ACTIF DE IYS-FR PENDANT 5ANNEES CONSECUTIVES
7	DECEDE EN FRANCE		DOIT REMPLIR LES CONDITIONS 1,2,3,4 ET 5	
8	DOIT ETRE AGE DE PLUS DE QUATRE (04) ANS AU MOINS			IYS-FR NE COUVRE PAS LES ENFANTS DE MOINS DE QUATRE (04) ANS
9	AUCUN RETARD DANS LES CONTRIBUTIONS			NOUS ALLONS VERIFIER LES DETAILS DU MEMBRE PARTICIPANT DANS LE SYSTEME COMME PREUVE AUTHENTIQUE DE L'ENREGISTREMENT ET DE SES CONTRIBUTIONS EFFECTUEES

EN REJOIGNANT IYS-FR DE VOTRE PLEIN GRÉ, LE MEMBRE DOIT SE CONFORMER À UN DROIT D'ADHESION OBLIGATOIRE ET A UNE CONTRIBUTION OBLIGATOIRE EN CAS DE DECES D'UN AUTRE MEMBRE. LA RECLAMATION DE LA CONTRIBUTION-DECES EST SUJETTE À LA PRÉSENTATION DE DOCUMENTS POUR JUSTIFIER DE VOS DROITS ET, JUSQU'À CE QUE NOUS RECEVIONS CES DOCUMENTS, NOUS NE POUVONS PAS LANCER UNE CAMPAGNE DE COLLECTE DE FONDS.

EN NOUS ENVOYANT VOS DOCUMENTS, VOUS AUTORISEZ IYS-FR À CONTACTER DES TIERS SI UNE ENQUÊTE PLUS APPROFONDIE EST JUGÉE NÉCESSAIRE